

## Le Brevet de Première Formation Professionnelle

La mise en place d'un examen de formation professionnelle et d'insertion sociale est apparu comme nécessaire à de nombreux professionnels, de statuts fort différents, travaillant dans des établissements médico-éducatifs du Rhône et de l'Ain.

Quelques raisons ?

- Pour les jeunes sortant des établissements spécialisés, il n'existait aucune validation des acquis infra niveau V, en ce qui concerne le domaine professionnel. Qui accepterait de suivre quatre à six années de formation professionnelle sans que celle-ci soit reconnue en fin de cursus ?

- Lors des visites d'admission, nombreuses sont les familles qui interrogent les établissements sur les validations susceptibles de ponctuer les cycles de formation.

Il ne s'agit pas de faire croire aux parents que cet examen équivaut à une validation du Ministère de l'Education Nationale mais de leur montrer que la confiance qu'ils manifestent envers l'établissement recevant leur enfant sera pour les équipes de professionnels un engagement à le conduire le plus loin qu'il est possible.

- On sait également que la motivation et les potentialités d'investissement des jeunes restent souvent mal exploitées par manque d'objectif clairement défini et identifié à l'issue des formations.

- Le dynamisme et la cohérence des activités des personnels qui enseignent et éduquent (professeurs des écoles, éducateurs techniques, éducateurs sportifs, éducateurs spécialisés) sera renforcée par la prise de conscience d'un objectif commun.

- Toute réussite à un examen, quelle qu'en soit l'importance sociale, a un retentissement profond sur les individus qui le réussissent.

Actuellement, le Brevet de Première Formation Professionnelle comprend quatre volets :

- La présentation au Certificat de Formation Générale et le renseignement a minima d'un nombre défini d'items dans le Livret personnel de compétences
- Une épreuve sportive, qui vise à évaluer des progrès des élèves par rapport à un certain nombre de compétences. Ces progrès sont évalués lors de rencontres en course longue, sport collectif et athlétisme.
- Deux épreuves professionnelles : la première consiste en une réalisation technique faite en temps limité dans le champ professionnel du candidat et correspond au niveau 1 du référentiel des C.A.P., la seconde consiste en une évaluation effectuée à partir des bilans de stages établis par les tuteurs en entreprise, en liaison avec l'éducateur technique du jeune.
- Le Passeport pour l'Art, témoin d'un parcours culturel riche proposé par l'établissement

Le Brevet de Première Formation Professionnelle s'avère être un outil souple largement utilisé par les équipes. Il offre un cadre commun de réflexion, de travail sur les contenus d'apprentissages, de dynamisation pédagogique. Il permet aux élèves de se construire une identité professionnelle et sociale.

Par ailleurs, il donne une possible reconnaissance des acquis susceptibles d'intéresser les C.F.A. pour une admission en apprentissage.